

Conditions Générales de Vente

Raison sociale :	BCFI SAS
Sigle :	
Enseigne :	BCFI
Adresse :	22 Allée du Bois des Folies 91070 BONDOUFLE
Téléphone :	+33988386935
Forme juridique :	SAS
Date de création :	Crée le 27/04/2022
SIREN :	912 891 074
SIRET :	912 891 074 00011
APE :	70.22 Z

Les Conditions Générales de Vente énoncées ci-dessous s'appliquent à l'ensemble des activités proposées par la SAS BCFI, via son site Internet BCFI.fr ou pour toutes autres prestations. Les personnes, désirant participer aux formations organisées par BCFI SAS, acceptent pleinement et sans restriction les Conditions Générales de Vente exposées ci-dessous.

1. Désignation

BCFI SAS est composée d'un bureau d'études et d'un organisme de formation professionnelle enregistré auprès de la DIRECCT Ile de France, spécialisé dans le conseil et la formation de la prévention des risques d'incendie, d'explosions, naturels, technologiques et sociétaux.

2. Objet de la société :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Le conseil et l'assistance dans le management et la gestion des risques. La formation pour adultes dans le domaine de la prévention des risques.

Et d'une manière générale, toutes prestations de service pour la gestion, la prévention et la formation liées aux risques et aux crises, concernant les biens, les personnes et l'environnement.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

« BCFI » : la société BCFI SAS

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation auprès de BCFI

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation ;

Formations inter : les formations organisées en dehors des locaux des Clients qui regroupent des stagiaires issues de différentes entreprises, collectivités ou structures.

Formations intra : les formations conçues pour le compte d'un Client ou d'un groupe de Clients ; ces formations sont organisées généralement dans les locaux du Client.

CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;

OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

3. Objet des présentes conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par BCFI pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Concernant les activités de conseils et d'études, une lettre de mission sera rédigée en amont et complètera ces conditions générales de vente.

4. Prix de Vente

Prestation de conseil et d'accompagnement :

Les prix des prestations réalisées dans le cadre d'audits, analyses, mises en œuvre de mesures de prévention, mises en place de moyens de protection et toutes autres prestations sont indiqués en Euros, le taux de TVA applicable est 20%.

Le prix facturé sera celui indiqué lors de la commande.

Formations intra et inter :

Les prix des formations inter sont indiqués en Euros TVA 20% sur certains supports de communication de « BCFI », le bulletin d'inscription, le devis, la lettre de mission, la convention de formation professionnelle ou le contrat de formation professionnelle.

Les frais liés aux outils, locations de salle, frais de déplacement et annexes peuvent être facturés en sus. Le prix facturé sera celui indiqué lors de la commande.

5. Réduction de prix

Selon les volumes de prestation et/ou de formation ainsi que la qualité des prestations et des formations demandées par le Client, BCFI peut être amené à octroyer des rabais et ristournes sur ses tarifs.

6. Inscription (formation)

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Dans le cadre des formations, l'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception d'un des documents suivants : fiche d'inscription, conventions, contrat de formation professionnelle ou devis, dûment renseigné, et accompagné d'un versement à titre d'arrhes représentant 30 % du montant de la formation.

Le solde devra être réglé à réception de la facture sans délai.

Dans le cadre d'une formation, nous collectons les numéros de sécurité sociale des stagiaires. Cette collecte est réalisée uniquement afin de répondre aux obligations légales prévues par le Code du travail, notamment pour l'alimentation du passeport prévention.

Ces données seront conservées pendant une durée maximale de 60 jours à compter de leur collecte, puis supprimées de manière sécurisée.

Elles sont stockées sur un serveur sécurisé et l'accès est strictement limité au personnel habilité en charge de la gestion administrative des formations.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement ainsi que d'opposition concernant leurs données. Ils peuvent exercer ces droits en nous contactant à l'adresse suivante contact@bcfi.fr

En cas de difficulté, ils ont également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

7. Conditions de règlement

Le règlement est redevable par le Client à réception de facture, le règlement s'effectue :

- Par virement bancaire uniquement.

Retard de paiement :

En cas de défaut de paiement, intervenant au-delà d'un délai de 30 jours suivants la date d'émission de la facture, le Client devra verser une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due.

8. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du Client et des stagiaires.

BCFI ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au Client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

9. Descriptif et programmes des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches des formations sont fournis à titre indicatif.

À chaque demande formation, le Client est amené à définir ses besoins afin d'adapter la formation au public formé, il peut être également convenu d'un rendez-vous chez le Client afin d'analyser les besoins. En ce sens les modalités pédagogiques initialement prévues dans les programmes de formation de notre organisme peuvent être modifiées afin de répondre aux objectifs pédagogiques.

L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, de contraintes horaires imposées par le Client ou d'un cas fortuit, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe et des conditions climatiques.

10. Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter, pour partie ou totalement, l'exécution des prestations visées par le contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable, à l'égard du Client, de toutes les obligations résultant du présent contrat.

11. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'Organisme de formation est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'Organisme de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Organisme de formation

12. Résiliation ou abandon de formation

À défaut de précisions apportées aux conventions ou contrats de formation, les conditions d'annulation de la part du Client ou Stagiaire sont les suivantes :

En cas d'annulation ou d'abandon de la formation du fait du Client ou de ses préposés, moins de 10 jours calendaires avant le début de la formation ou après le début des formations, le Client devra s'acquitter au bénéfice de BCFI d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 80% du prix total de la formation.

Ces indemnités ne peuvent être imputées par l'employeur au titre de son obligation définie par l'article L.6331-1 du Code du travail, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO, ou de tout autre organisme prenant en charge la formation.

13. Annulation du fait de l'organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter, dans un délai de 8 jours avant sa date de réalisation. Le Client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de l'Organisme de formation. En cas d'annulation définitive de la formation par l'Organisme de formation, il est procédé au remboursement des arrhes perçues le cas échéant. En cas de réalisation partielle par l'Organisme de formation, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

14. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'Organisme de formation pour assurer les formations ou remis aux stagiaires, constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle, numérique et le copyright.

À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'Organisme de formation. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

15. Litiges

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'ÉVRY-COURCOURONNES sera seul compétent pour régler le litige.

Bondoufle, le 1^{er} septembre 2025

Représentant légal et présidente : Ophélie Cherdrong